

Table ronde

Description vs. prescription : un débat sur l'établissement normatif des langues au XXI^e siècle

Savoir si les langues doivent être ou non l'objet de prescriptions est toujours un débat. *Stricto sensu*, la linguistique considère que la prescription n'est pas de son ressort. Celle-ci se donne pour tâche uniquement d'expliquer et de décrire les langues naturelles qui, par leur tension permanente entre le changement et le maintien, évoluent dans le temps. Un regard sociolinguistique ne se limite pas à décrire les langues en tant que constructions sociales et vivantes en société, mais il se propose aussi d'analyser les forces qui poussent les changements dans un sens ou un autre, en fonction de variables diverses. L'étude des langues minoritaires, et surtout des langues en contexte de minorisation, légitime l'intervention comme facteur de normalisation des déficits dans l'usage. Dans cette table ronde nous allons explorer le débat entre la description, et la prescription et le rôle de la première dans l'établissement de la norme.